

LAURENT NEYRET

Agrégé en droit privé et sciences criminelles
neyret.l@wanadoo.fr

Actuellement professeur à l'Université d'Artois, après avoir enseigné à l'Université de Versailles Saint-Quentin pendant cinq ans où il a dirigé le Master 2 en droit de la santé et initié la création de la première Clinique du droit de l'environnement en France.

Ses recherches concernent **les grands défis du droit de la responsabilité**, plus particulièrement dans les domaines de la responsabilité environnementale, de la responsabilité médicale et de la bioéthique, à l'échelle tant nationale qu'internationale, dans lesquels il est amené à faire des **consultations**.

D'abord, pour ce qui est de **la responsabilité civile en général**, Laurent NEYRET étudie la transformation des conditions (notions de préjudice, de lien de causalité notamment) et des effets (notion de réparation) de la matière, eu égard aux évolutions sociales du XXI^e siècle. On notera récemment son article consacré à la réparation des préjudices aux générations futures (in *Quelle responsabilité juridique envers les générations futures ?*, J.-P. MARKUS (dir.), *Dalloz*, 2012, p. 261).

Ensuite, en droit de la **responsabilité environnementale**, Laurent NEYRET défend la réparation du préjudice écologique (*Atteintes au vivant et responsabilité civile*, *L.G.D.J.*, 2006). À ce propos, il a codirigé un groupe de travail à l'origine d'une proposition de **Nomenclature des préjudices environnementaux** (Lextenso, 2012). Au pénal, il propose la création d'un crime d'écocide afin de sanctionner les comportements les plus gravement attentatoires à l'environnement (*Que sais-je ?*, *Crime contre l'humanité*, 2009).

Enfin, dans le domaine de la **responsabilité médicale**, Laurent NEYRET écrit sur la réparation des dommages causés par les produits de santé (Distilbène, vaccin contre l'hépatite B...), en particulier sur l'application respective du droit commun et du droit spécial de la responsabilité du fait des produits défectueux. Depuis de nombreuses années, il siège comme personnalité qualifiée au sein de la Commission d'indemnisation des accidents médicaux d'Ile de France.

Sa thèse consacrée aux Atteintes au vivant et à la responsabilité civile (*L.G.D.J.*, 2006) s'est vue honorée de plusieurs **prix** dont le Prix Maisondieu de l'Académie des Sciences Morales et Politiques, le Premier prix de la Société française de droit de l'environnement et le Prix du Centre Droit et Santé de la faculté de droit de Montpellier.